

République Française  
Département de l'Aisne  
Arrondissement de Soissons  
Commune de Braine

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Braine

### SEANCE DU 23 FÉVRIER 2022

Date de la convocation : 17 février 2022

Date d'affichage : 28 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

**Présents** : François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

**Représentés** : Marie-Christine BROT par Stéphane WEBER, Céline NAUDIN par Jacky IGNATE.

**Absents** : Marie-Thérèse GIRARD.

**Secrétaire** : Madame Sylvie GRÜN.

Le compte-rendu de la réunion du 10 février 2022 est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte.

#### 14-2022 - 1 - PRET A COURT TERME

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Madame Sylvie GRÜN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : prêt à court terme en attente de percevoir le FCTVA.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont les dépenses s'élèvent à 1 673 391,00 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues à l'unanimité :

- 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté.
- 2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant des dépenses :	1 673 391,00 €
Subventions :	1 427 509,10 €
Court terme FCTVA :	260 468,15 €
Emprunt (s) sollicité (s) au C.A.M. (*) :	
<b>* PRET COURT TERME :</b>	<b>300 000,00 €</b>

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de 300 000,00 Euros, d'une durée **d'un an**. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois + 0,90 %**.

Taux plancher = marge.

**Frais de dossier ou commission d'engagement de 0,20 %.**

- 3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants.
- 4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- 5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur François RAMPELBERG, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

**15-2022 - 2 - CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE - STADE CLAUDE BALET - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 12 janvier 2022, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité de solliciter la Région Hauts-de-France au titre du dispositif « Equipements sportifs de proximité » pour la construction d'un terrain synthétique.

Après différents échanges avec la Région des Hauts-de-France, il s'avère que pour la construction d'un terrain synthétique, comme le souhaite la Commune, le montant de la subvention est plafonné à 50 000,00 euros.

De ce fait, la délibération n° 10-2022 en date du 12 janvier 2022 est annulée et remplacée.

Le Maire précise le plan de financement en HT :

- **Subvention de la Région Hauts-de-France au titre du dispositif « Equipements Sportifs de Proximité ».**

Assiette subventionnable : 302 760,00 euros HT.

Montant plafonné de la subvention : 50 000,00 euros, soit 16,5 %.

- **Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.**

Assiette subventionnable : 302 760,00 euros HT.

Subvention : 91 518 ,00 euros, soit 30,227 %.

- **Subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement ».**

Assiette subventionnable 302 760,00 euros HT.

Subvention : 75 690,00 euros, soit 25 %.

- **Subvention de la Fédération Française de Football au titre du dispositif « Fonds d'Aide au Football amateur ».**

Assiette subventionnable 302 760,00 euros HT.

Montant plafonné de la subvention : 25 000,00 €, soit 8,25 %.

- Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 60 552,00 euros, soit 20 %.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 50 000,00 euros auprès de la Région Hauts-de-France au titre du dispositif « Equipements sportifs de proximité ».

<b>16-2022 - 3 - CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE - STADE CLAUDE BALET - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R.</b>
---

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

Considérant que le montant de la subvention est plafonné par la Région Hauts-de-France, à hauteur de 50 000,00 euros, pour la construction d'un terrain synthétique, la délibération n° 08-2022 en date du 12 janvier 2022 est annulée et remplacée.

Le Maire précise le plan de financement en HT :

- **Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.**

Assiette subventionnable : 302 760,00 euros HT.

Subvention : 91 518 ,00 euros, soit 30,227 %.

- **Subvention de la Région Hauts-de-France au titre du dispositif « Equipements Sportifs de Proximité ».**

Assiette subventionnable : 302 760,00 euros HT.

Montant plafonné de la subvention : 50 000,00 euros, soit 16,5 %.

- **Subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement ».**

Assiette subventionnable 302 760,00 euros HT.

Subvention : 75 690,00 euros, soit 25 %.

- **Subvention de la Fédération Française de Football au titre du dispositif « Fonds d'Aide au Football amateur ».**

Assiette subventionnable 302 760,00 euros HT.

Montant plafonné de la subvention : 25 000,00 €, soit 8,25 %.

- Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 60 552,00 euros, soit 20 %.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 91 518,00 euros auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R..

**17-2022 - 4 - COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE : REHABILITATION DU PARKING « BUS » EXISTANT, CREATION D'UN PARKING « PROFESSEURS », CREATION DE STATIONNEMENTS ET SECURISATION DES ABORDS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L' AISNE AU TITRE DU DISPOSITIF « AISNE PARTENARIAT VOIRIE »**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune de BRAINE souhaite porter un projet d'aménagement d'envergure par :

- La requalification de l'intégralité du parking « bus » existant apportant confort d'accès pour les bus, avec aménagements et signalisation adaptés pour limiter autant que possible le stationnement des véhicules légers, assurant l'accessibilité PMR et la sécurisation des cheminements piétons.
- L'optimisation des stationnements existants pour les véhicules légers (parents) et la création d'emplacements supplémentaires à proximité immédiate (le long de la Route de Brenelle) et à moins de 80 m (aménagement d'un chemin).
- La création d'un parking pour les professeurs à proximité immédiate de l'entrée du collège et sécurisé (clôturé, équipé d'un portail d'accès avec entrée contrôlée).

Le Maire précise à l'Assemblée que le coût des travaux du projet s'élève à 245 675,52 euros pour le parking « bus » et l'optimisation des stationnements et à 66 320,68 euros pour le parking « professeurs ».

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 40 %.
- Subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie à hauteur de 40 %.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de réhabilitation du parking « bus » existant, de la création d'un parking « professeurs », de la création de stationnements et de la sécurisation des abords au Collège Pierre et Marie CURIE.
- De solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Aisne, pour ces travaux, une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » à hauteur de 40 % du montant H.T.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal quel que soit le taux de subvention accordé.

<b>18-2022 - 5 - AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2021 - ASSOCIATION "BRAINE CHASSEMY VAILLY" (BCV)</b>
--

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

Le Maire informe l'assemblée que l'ordonnance n°2005-1026 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il ajoute que l'une des dispositions concerne l'imputation directe en section d'investissement des subventions d'équipements versées. Il précise que ces subventions doivent faire l'objet d'un amortissement.

Le Maire propose à l'Assemblée d'amortir la subvention d'équipement versée à l'Association BCV en 2021 sur 1 année, soit 1 574,28 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'amortissement de la subvention d'équipement versée sur 1 année.
- D'autoriser le Maire à effectuer les écritures nécessaires.

**19-2022 - 6 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - FOYER RURAL, CULTUREL ET SOCIAL "Jacques PELLETIER"**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des soirées estivales en 2021, la Commune a sollicité le Foyer Rural pour organiser ces soirées.

Au vu des dépenses justificatives transmises pour l'organisation de ces soirées estivales, le montant pris en charge par le Foyer Rural s'élève à 6 461,13 euros.

Le Maire propose donc à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle au Foyer Rural pour un montant de 6 461,13 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le versement de la subvention exceptionnelle au Foyer Rural pour un montant de 6 461,13 euros.
- D'autoriser le Maire à effectuer les écritures nécessaires et à inscrire la dépense au Budget primitif 2022.

**20-2022 - 7 - SORTIE THEATRE**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année la Commune organise une sortie « théâtre » réservée aux Brainois.

Il informe l'Assemblée que cette année la sortie est programmée le dimanche 20 mars 2022 à SAINT-QUENTIN (Aisne) au Splendid. La pièce de théâtre s'intitule « Un chalet à Gstaad ».

Le Maire propose à l'Assemblée de fixer les tarifs proposés par « Le Splendid » qui s'élèvent à :

- 14 euros pour les plus de 65 ans,
- 20 euros pour toutes les autres personnes.

Le transport reste à la charge de la Commune.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les tarifs proposés par « Le Splendid » qui s'élèvent à :
  - 14 euros pour les plus de 65 ans.
  - 20 euros pour toutes les autres personnes.
- D'autoriser son Maire à effectuer les dépenses (transport).
- D'inscrire la dépense au Budget primitif 2022.

## **8 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Denis SARAZIN souhaite connaître l'avancement de l'installation de la vidéoprotection.

Le Maire lui répond qu'il a appelé le Major MARTIN, sans réponse à ce jour et par conséquent il n'a pas d'éléments nouveaux à apporter.

Le Maire évoque la problématique de la chasse dans le bois de la Folie suite à la parution de l'article dans le journal l'Union. Il informe l'Assemblée qu'une réunion est prévue en Mairie de BRAINE avec les trois présidents de chasse concernés et la Gendarmerie de BRAINE.

Madame Sylvie GRÜN demande s'il est possible de prévoir une réunion publique pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le Maire souhaite s'entourer d'ingénierie concernant ce projet.

Monsieur Florian RAYAUME précise qu'Aisne Habitat pourrait étudier ce projet.

Monsieur Gérard LAINÉ informe l'Assemblée que dans le programme « Petites Villes de Demain », ce projet est prévu et concerne à la fois les établissements publics mais aussi les particuliers.

Madame Marie-Claude LAINÉ ajoute que c'est également prévu dans le projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne.

Monsieur Gérard LAINÉ propose de patienter quelques mois. En fonction de l'avancement du programme « Petites Villes de Demain », une réunion publique pourrait être mise en place sur ce thème.

Monsieur Alain LEMAITRE rappelle à l'Assemblée sa proposition d'information aux Brainois pour leur soumettre une Mutuelle, car trop d'administrés ne bénéficient pas de mutuelle (exemple : La Ville de FISMES a mis en place ce programme).

Le Maire demande à Madame Odile VANDENBROUK, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale d'étudier cette proposition avec les membres.

Monsieur Denis SARAZIN demande si la Fête Patronale va se dérouler sur la Place Charles de Gaulle. Compte-tenu des travaux réalisés, il sollicite le Maire pour lui demander s'il ne serait pas possible de changer d'endroit (terrain d'entraînement du stade).

Madame Sylvie GRÜN informe l'Assemblée qu'elle a organisé une réunion avec le Responsable des Services Techniques, l'ASVP et les deux autres conseillers municipaux délégués. A première vue, il manquerait de la place sur l'enrobé pour installer tous les manèges.

Le Maire informe que la prochaine étape sera de prévoir une réunion en présence des forains. Un plan de cette place leur sera remis et devront prévoir l'installation de leurs manèges en fonction de la disponibilité.

Le Maire souhaite qu'un constat soit rédigé avec chaque forain en présence de l'ASVP.

L'Assemblée est favorable pour qu'aucun manège ne soit installé sur la partie « PAVÉS ».

Le problème de stationnement pour leurs caravanes n'est pas réglé à ce jour.

Madame Nathalie MUSSOT soumet l'idée de prévoir cette fête patronale en deux endroits, un endroit pour les enfants et un autre endroit pour les ados/adultes.

Monsieur Florian RAYAUME répond que les forains n'accepteront pas.

Monsieur Florian RAYAUME quitte la séance à 20 H 05.

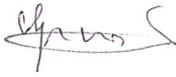
Monsieur Jean PONS demande à l'Assemblée de s'inscrire en Mairie pour la distribution des colis des anciens.

Monsieur François RAMPELBERG informe l'Assemblée qu'un étudiant en médecine souhaite interviewer 3 ou 4 citoyens pour l'accès aux soins dans le sud de l'Aisne. Quatre citoyens parmi l'Assemblée se sont portés volontaires.

-----  
Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h10.

Fait à BRAINE, les jours, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,



Sylvie GRÜN

Le Maire,



François RAMPELBERG